

COMMUNIQUE de PRESSE

Vigilance orange pluie-inondation et vagues - submersion sur le Morbihan

Mardi 14 janvier 2020 à partir de 6h

Compte tenu des prévisions météorologiques, **le département du Morbihan est placé en vigilance orange (3/4) Pluie-inondation à compter de 12h ce mardi 14 janvier 2020 et en vigilance orange Vagues-Submersions depuis 6h ce même jour.** La vigilance de niveau jaune (2/4) pour "Vents violents" reste également activée pour la journée.

Point météo- Tempête Brendan

Pluie-Inondation

La reprise d'une activité pluvieuse soutenue est prévue par le sud-ouest en fin de matinée, persistant jusqu'en soirée. D'ici la fin de journée, des cumuls en 24h allant jusqu'à 30 à 50 mm sont attendus sur le département du Morbihan.

La nuit prochaine, un nouveau front pluvieux actif arrive par le nord-ouest et concernera essentiellement le nord-ouest de la Bretagne. Des pluies modérées à fortes sont attendues sur le Finistère, où les cumuls en 24h atteindront 30 à 50mm en fin de nuit prochaine.

La persistance des pluies sur deux jours conduit à des cumuls prévus en 48h allant jusqu'à 50 à 80mm sur le Finistère et Morbihan.

Vagues-Submersion

Une nouvelle dépression aborde le sud de l'Irlande en cours de journée. Elle occasionne un renforcement des vents de Sud-Ouest en cours de matinée par l'ouest. Ces vents vont générer de très fortes vagues ainsi qu'une surélévation significative du niveau de la mer (surcote) sur le littoral.

En cette période de vives-eaux (coefficients à 93 mardi matin et 91 mardi soir), la conjugaison de niveaux marins élevés et de fortes vagues risquent d'engendrer surtout au moment de la pleine mer des submersions sur les parties basses ou vulnérables des départements placés en vigilance orange.

Consignes relatives au risque de pluie-inondation

- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place ;
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée et évitez les abords d'un cours d'eau. Ne vous mettez pas à l'abri près des arbres ;
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux ;
- Ne touchez pas aux câbles de réseaux tombés à terre.

Consignes relatives au risque de submersion marine

- tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias
- évitez de circuler en bord de mer à pied ou en voiture
- Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées

Habitants du bord de mer

- fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer

- *protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés*
- *prévoyez des vivres et du matériel de secours*
- *surveillez la montée des eaux et tenez-vous informé auprès des autorités*

Plaisanciers

- *ne prenez pas la mer*
- *ne pratiquez pas de sport nautique*
- *avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord. Ne laissez rien à bord qui pourrait provoquer un sur-accident*

Professionnels de la mer

- *évitez de prendre la mer*
- *soyez prudent si vous devez sortir*
- *à bord, portez vos équipements de sécurité*

Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs

- *ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas*
- *ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs*
- *soyez particulièrement vigilant, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé*
- *éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, front de mer)*



morbihan.gouv.fr



Préfet du Morbihan